

CONVENTION « Championnat de France » de Classe FFVoile 2018

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et
L'**Association Française de Classe 1 Mètre** association régie par la loi de 1901, dont le siège est Co/ M. Athenour Ludovic 7, rue des Champs 53250 MADRE
Représentée par son Président, **Monsieur Gilles DADOU**, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « **Championnat de France** » Classe 1 Mètre est régi par le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « [Championnat de France de Classe FFVoile](#) » est joint à la présente. (cf. lien)

2. CALENDRIER

Pour 2018, le Championnat de France 1 Mètre est organisé par l'Union Nautique Marseillaise du 20 au 23 septembre 2018.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré CHAMPION(NE) DE FRANCE Classe 1 Mètre le coureur déclaré vainqueur

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(s) coureurs, pour le titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du Championnat de France à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'Association Française de Classe 1 Mètre
Gilles DADOU

Pour la FFVoile
Nicolas HENARD

